

Affichage des prix

REMUNERATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

VENTE

Pour les biens dont le prix de vente est inférieur à 450 000 € : Rémunération forfaitaire de 3 600€ TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 € plus :

- 7% TTC sur le prix de vente compris entre 30 001€ et 50 000€
- 6% TTC sur le prix de vente compris entre 50 001€ et 100 000€
- 5% TTC sur le prix de vente compris entre 100 001€ et 150 000€
- 4% TTC sur le prix de vente compris entre 150 001€ et 449 999€

Pour les biens dont le prix de vente est supérieur ou égal à 450 000 € : Rémunération forfaitaire de 5% TTC du prix de vente

Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, selon ce qui aura été convenu au mandat de vente confié par le premier et/ou au mandat de négociation ou de recherche confié par le second et à l'avant contrat de vente.

LOCATION

En cas de réalisation d'une location meubles ou pas à titre de résidence principale , la rémunération TTC du mandataire sera de :

Honoraires à charge du bailleur :

(Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Barème dégressif à partir de 85m²

Honoraires plafonnées à charge du locataire :

(Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Barème dégressif à partir de 85m²

GESTION

- Gestion : 6% TTC des sommes encaissées
- Garantie de loyer impayé : 2% TTC des sommes encaissées

SARL ATI - 2 rue du Val de Sarthe 49125 TIERCE Tél : 02.41.20.29.44 – tierce@nestenn.com – Affiliée à la caisse de Garantie AXA – montant 110 000 € - Carte professionnelle CPI 49012016 000 009 095 T – SIRET 751615196 – Au Capital de 110 000 € - N° TVA intracommunautaire : FR 90 751 615 196

SARL CONTI - siège social au 5 Boulevard Henri Arnauld ANGERS- RCS Angers 429 784 093 – Au capital de 7 622,45€- Carte professionnelle n°4901 2016 000 009 199 délivrée par la CCI de Maine et Loire - Garantie Crédit Agricole d'un montant de 340 000€- Entreprise financièrement et juridiquement indépendante.

nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES

**SERVICES
EXTERIEURS**

ENTREPRISES ET COMMERCE

VENTE :

- 8% HT pour un prix de vente inférieur à 200 000 €
- 7% HT pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 600 000 €
- 6% HT pour un prix de vente compris entre 600 001 € et 1 000 000 €
- 5% HT pour un prix de vente supérieur à 1 000 001 €

Du prix accepté par le « mandant », majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération.

Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur exclusivement

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX, LOCAUX INDUSTRIELS ET BUREAUX :

Bail professionnel et commercial

25 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 500 € HT.

Bail précaire

15 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 000 € HT

Ensemble des honoraires à la charge

du preneur.

CESSION DE DROIT AU BAIL :

8% HT du prix accepté par le mandant, majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération, avec un minimum de 3 000 € HT. Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur

Nous informons notre aimable clientèle que nos propositions de services LOCATION /GESTION vous sont proposés en partenariat avec la SARL CONTI et SARL ABIFA et ENTREPRISES/COMMERCE en partenariat avec la SARL AAA.